



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

drogue

Question écrite n° 118824

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétant constat présenté au cours de « l'audition publique sur les abus, dépendances et poly-consommations » qui s'est tenue à Paris sous l'égide de la Haute Autorité de Santé. D'après cette dernière, en 2003, la polyconsommation régulière d'alcool, de tabac ou de cannabis a concerné 20 % des garçons de 17 ans et 9 % des filles. À l'âge de 17 ans, 89 % des consommateurs de cannabis (10,6 % des jeunes de cet âge), 59 % des usagers réguliers d'alcool et 37 % des fumeurs de tabac consomment au moins un des autres produits. Ce comportement n'est pas propre aux jeunes. En 2000, près d'un Français sur cinq entre 18 et 44 ans déclarait avoir un usage concomitant d'au moins deux substances psychoactives. L'association la plus fréquente est l'alcool et le tabac devant le tabac et le cannabis. Il souhaite savoir comment l'action gouvernementale en matière de santé publique va intégrer ces différentes données.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118824

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1725